

BUDGET 2015

L'AVIS DU MAIRE

Depuis 1995, notre commune n'a pas augmenté les taux communaux d'imposition, même si dans le même temps, l'État s'est désengagé financièrement et fonctionnellement puis a créé des contributions au titre de la péréquation qui viennent grever nos ressources.

Malgré tout, nous avons réussi, grâce à une gestion très stricte, à investir et à créer ces dernières années :

- La Maison des Associations.
- Le bâtiment de l'Accueil de Loisirs.
- L'extension du Groupe Scolaire.
- La rénovation des Vestiaires du stade.

Vous avez pu le découvrir ces derniers mois, nous avons élaboré un projet de Maison Médicale qui permettra de maintenir nos professionnels de santé sur la commune ; en parallèle, nous travaillons pour créer au cours du mandat un Restaurant Scolaire dans l'enceinte de l'école.

Le budget que nous vous présentons comprend la réalisation de la Maison Médicale et les études pour le futur Restaurant Scolaire.

RECETTES

Total 3 106 833 €

Total 1 928 505 €

Fonctionnement

Investissement



0%
d'augmentation des taux communaux d'imposition depuis 1995

769 824 €
d'excédents de fonctionnement en 2014



* dont report de 63 258€ au titre de l'année 2014

DÉPENSES

Total 3 106 833 €

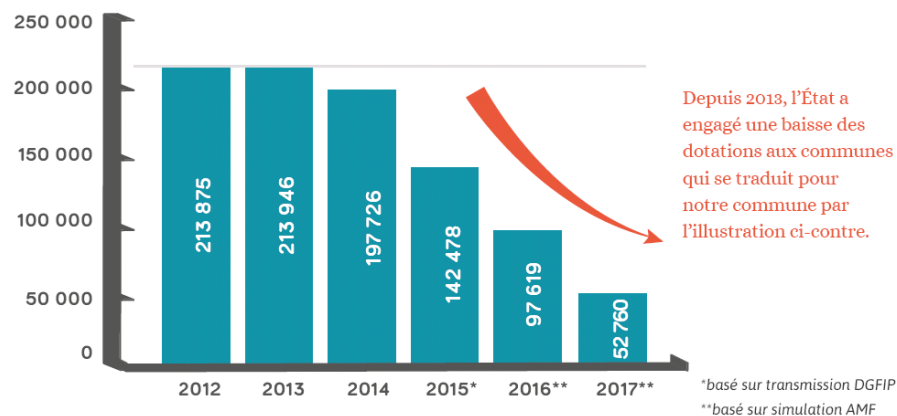
Total 1 928 505 €

Glossaire

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA
 FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
 FPIC : Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
 DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques
 AMF : Association des Maires de France

BUDGET 2015

RÉDUCTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



UNE DETTE PAR HABITANT PLUS FAIBLE QUE LA MOYENNE NATIONALE

pour les communes de même strate (2000 à 3500 habitants)

2013

MOYENNE NATIONALE

818 €
dont 94€ d'annuité

TOUSSIEU

493 €
dont 59€ d'annuité

En 2014, la commune a poursuivi son désendettement avec une dette par habitant s'élevant à 437 €, dont 43 € d'annuité.



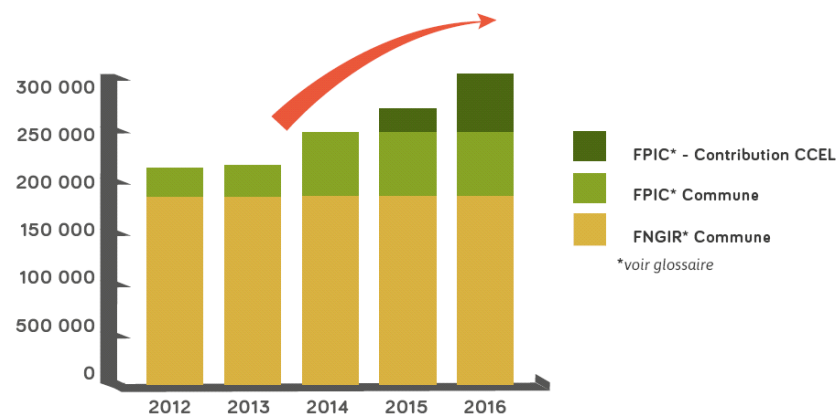
REVERSEMENT CCEL POUR 2015 :

- Dotation de solidarité communautaire : 102 415 €
- Attribution de compensation : 793 384 €
- Convention mise à disposition : 39 252 €

SOIT AU TOTAL DE 935 051 euros

La CCEL contribue aux finances communales à hauteur de **935 051 €** : une partie en reversion de l' "ex Taxe Professionnelle" et le reste au titre de la solidarité entre communes de l'intercommunalité.

CONTRIBUTION DE TOUSSIEU AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES



Dans le cadre des contributions au titre de la péréquation entre les territoires, la CCEL nous accompagne dans la prise en charge d'une partie du FPIC, mais malgré cela, la commune versera cette année plus de 250 000 €.